Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

Solution (Composition pour 1 ml)
> insuline détémir 100 Unités

Présentations

> 5 cartouche(s) en verre de 3 ml dans stylo pré-rempli jetable

Code CIP : 365 119-8 ou 34009 365 119 8 9
Déclaration de commercialisation : 02/05/2005
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 42,03 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 43,05 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

Documents de bon usage du médicament

- Stratégie médicamenteuse du contrôle glycémique du diabète de type 2

  Auteur : Haute autorité de santé
  Type : Recommandation de bonne pratique
  Date de mise à jour :Janvier 2013

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 21/09/2016Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/09/2016 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Le service médical rendu par LEVEMIR est important dans l'extension de l'indication de l'AMM : prise en charge du diabète de type 1 de l'enfant âgé de 1 an à 2 ans.
Important	Avis du 04/03/2015Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 04/03/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par les spécialités LEVEMIR reste important dans l'indication de leur AMM.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis

V (Inexistant)	Avis du 21/09/2016Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/09/2016 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Compte tenu des données cliniques limitées, la Commission considère que LEVEMIR n’apporte pas d’amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à l’insuline dégludec dans la prise en charge du diabète de type 1 de l’enfant âgé de 1 an à 2 ans.
V (Inexistant)	Avis du 18/12/2013Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 18/12/2013 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	LEVEMIR n’apporte pas d’amélioration du service médical rendu (ASMR V, inexistante) dans la prise en charge des patients adultes ou adolescents et des enfants âgés de plus de 2 ans atteints de diabète de type 1 ou de type 2.
V (Inexistant)	Avis du 20/06/2012Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 20/06/2012 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Au vu des données cliniques limitées, reposant sur des résultats d'efficacité descriptifs issus d'un sous-groupe, la Commission considère que la spécialité LEVEMIR n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à l'insuline NPH dans la prise en charge des patients atteints de diabète de type 1 âgés de 2 à 5 ans
III (Modéré)	Avis du 30/03/2005Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 30/03/2005 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	La Commission a considéré que LEVEMIR partage l’Amélioration du Service Médical Rendu de LANTUS versus NPH, compte-tenu des faits suivants : - LEVEMIR, comme LANTUS, entraîne moins d’hypoglycémies nocturnes que la NPH, - LANTUS peut le plus souvent être administrée en 1 seule injection par jour, - la variation moyenne de poids a été plus faible, dans les études cliniques, chez les patients sous LEVEMIR que chez les patients sous NPH.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : NOVO NORDISK A/S
- Conditions de prescription et de délivrance :
    - liste IIAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 452 952 5